



03062075

FORMULE V

MENTION

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le 26 MAI 2003

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Mention à publier aux annexes du Moniteur belge conformément à l'article 11
de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés

Le texte de cette mention est déposé en un exemplaire

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☒ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n° 319 Huy

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ LES EXPERTS REUNIS

3. Forme juridique (en entier)

▷ société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Chemin des Chapelles, 82
4500 HUY

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ BE 479.181.087

Objet précis du ou des documents déposés au Greffe

Rapports sur le quasi apport du fondateur
conformément aux articles 220 et 222 du Code des
sociétés.

(Le dépôt simultané de plusieurs documents peut
faire l'objet d'une seule mention indiquant l'objet pré-
cis de chacun de ces documents)

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque de l'ac

Numéro du compte